

## **Mouvement Ouvrier Chrétien du Luxembourg**

**Rue des déportés 39 à 6700 Arlon**

Tél. : 063/21.87.33 Email : ciepmoclux@swing.be

## **Les Hautes Ecoles en province de Luxembourg**

**Position adoptée par le Comité du MOC  
Luxembourg du 11 mai 2009**

### **1) Introduction**

Le processus de Bologne est le fruit d'une démarche commune de 29 pays européens. L'objectif est de créer un véritable espace éducatif européen par la convergence des systèmes éducatifs nationaux. Il s'agit de favoriser la mobilité des étudiants, enseignants et chercheurs.

Les mesures prises en Communauté française au cours de ces dernières années se comprennent dans le cadre de ce processus de convergence. Elles ont mis en œuvre le cursus en trois cycles de formation des bacheliers, masters et docteurs. Des mesures ont visé à un rapprochement des universités entre elles (académies universitaires) et des Hautes Ecoles entre elles (mesures financières facilitatrices). Par ailleurs, des rapprochements entre Universités et Hautes Ecoles se réalisent ou sont en projet notamment par des codiplômations ou l'intégration d'enseignements de type long à l'université (dans de nombreux pays ces enseignements sont intégrés dans les universités).

Des rapprochements entre Hautes Ecoles et Universités sont sans doute bénéfiques pour les parties impliquées mais ils doivent dans tous les cas garantir le maintien d'une large autonomie pédagogique et de gestion.

L'enseignement de type court répond à des objectifs professionnels et ses programmes sont largement orientés vers la formation pratique.

A l'échelle européenne, la dispersion actuelle des établissements d'enseignement supérieur ne constitue pas un élément porteur d'avenir. La constitution de pôles d'enseignement est une piste qui permet de concilier une inscription dans l'espace européen et la spécificité de nos Hautes Ecoles proches et en lien avec les réalités sous-régionales.

Ces pôles seront des sortes de coupoles organisatrices de l'enseignement supérieur, ils impliqueront toutes les formes d'enseignement supérieur et ils constitueront des ensembles homogènes, cohérents et structurés.

**Les défis pour les Hautes Ecoles de la province de Luxembourg : garder leur spécificité, leur autonomie pédagogique et de gestion, leur inscription dans le territoire socio-économique de la province, sans être pour autant isolées et en dehors des enjeux européens. Dans les deux cas de figure où ces défis ne seraient pas rencontrés, cela signifierait à terme la disparition de l'enseignement supérieur en province de Luxembourg.**

## **2) Un projet porteur pour l'Enseignement supérieur en Province de Luxembourg.**

Le Mouvement Ouvrier Chrétien de la Province de Luxembourg se sent très impliqué dans un dossier aussi important que celui de l'avenir de l'enseignement supérieur dans la province.

En tenant compte de ses options fondamentales, le mouvement revendique, pour le plus grand nombre de jeunes, un accès, dans les meilleures conditions possibles, à un enseignement de qualité, si possible de proximité. Le mouvement exige également de maintenir un espace de formation innovant et efficace en lien direct avec le développement économique, social et culturel du territoire provincial.

Pour répondre à ces revendications très légitimes et quelles que soient les décisions qui seront prises dans les prochains mois, le MOC souhaite définir quelques conditions à rencontrer en priorité.

### **2.a) Rappel des 4 missions**

Les missions des Hautes Ecoles sont fixées par Décret. Elles couvrent 4 champs d'intervention :

- formation initiale
- formation continuée
- recherche appliquée
- services à la collectivité notamment par une collaboration avec le monde éducatif, social, économique et culturel.

Les Hautes Ecoles de la Communauté française - et celles de la province ne font pas exceptions - sont aujourd'hui peu actives sur ces missions hors la formation initiale.

Les Hautes Ecoles restent dès lors très confinées sur un public particulier, dans un cadre étroit. A ne pas vraiment remplir les autres missions, elles ne s'inscrivent que très peu dans le tissu socio-économique et culturel du territoire.

Les Hautes Ecoles luxembourgeoises n'ont sans doute pas une taille critique suffisante pour assurer dans de bonnes conditions leurs missions et de manière durable.

### **2.b) L'offre de formation**

**Maintenir l'offre de formation** : En prenant en compte les réalités de vie des jeunes, les situations financières de leurs familles et les besoins économiques de la région, une offre sérieuse de formation de haute qualité devra être maintenue. On sait l'importance de ce type d'enseignement privilégiant une certaine proximité et l'accès à un emploi qualifié. Il est également nécessaire de rappeler que la seule possibilité, pour un certain nombre d'étudiants, est de choisir ce qui est accessible sans devoir loger.

**Elargir l'offre de formation** : L'évolution de la situation économique, les nouvelles filières d'emploi, les attentes des entreprises mais aussi les demandes des étudiants doivent être prises en compte pour définir les formations nouvelles qui pourraient le mieux répondre à ces critères.

**Mettre en place un secteur de haut niveau** : A côté des formations qui sont en lien étroit avec les réalités socio-économiques de notre région, nous devons viser à la réalisation d'un pôle de formation de haut niveau, véritable centre de référence qui pourra attirer chez nous des étudiants, des chercheurs, des enseignants et des entrepreneurs. Cela ne pourra se faire qu'en lien avec les universités et en partenariat avec la Grande Région, au départ d'une thématique actuelle.

### 2.c) Pour les étudiants

Attirer des étudiants, des formateurs et les autres acteurs dans des lieux de formation exige une transformation permanente de ces implantations en lieux de vie gérés par tous les acteurs d'une région.

Ceux-ci devront se sentir responsables de l'offre qui sera faite tant au niveau des logements, des commerces, de la culture que des espaces de convivialité.

La qualité de la formation est un objectif prioritaire. Celle-ci ne peut être apportée que par une dynamique pédagogique solide.

Il semble difficile de garantir cette dynamique avec des petites équipes pédagogiques relativement isolées ou peu en contact avec d'autres équipes. Cela semble difficile aussi lorsque les groupes d'étudiants sont peu voire très peu fournis (sections ingénieurs ou régences par exemple)

Les étudiants doivent en outre pouvoir trouver dans les lieux d'implantation et leur environnement toutes les infrastructures et les actions d'une vie étudiante épanouissante.

Des sites de formation trop petits peuvent difficilement assurer cet apport.

L'accès aux sites de formation doit être qualitativement et quantitativement optimal. Ceci pose évidemment les questions de mobilité mais aussi celles des infrastructures de logement.

La réussite d'un tel projet passera automatiquement par un renforcement des déplacements intra-provinciaux ; cette réalité devra nous fournir l'obligation de poursuivre la réflexion dans ce domaine sans tabous et en privilégiant des projets innovants.

### 2.d) Pour le personnel

En ce qui concerne le personnel (toutes catégories),

la priorité réside dans le maintien du volume global de l'emploi ET de l'affectation actuelle des personnels. De même, l'affectation doit être conservée par fonction et par lieu de travail.

Un engagement purement conventionnel à court terme constituerait une clause de rejet de la part de l'organisation syndicale.

Cela ne peut se concevoir que dans la perspective du maintien de l'offre de formation actuelle ET du développement d'autres filières et des autres missions dévolues aux Hautes écoles, hormis la formation initiale.

Pour ce qui est des conditions de travail, elles sont également liées à ce qui précède. Il conviendrait dans tous les cas de vérifier la conformité et l'adéquation des règlements de travail. Des dispositions précises devraient aussi être négociées pour fixer les modalités et le remboursement des frais de déplacement du personnel dans l'hypothèse où une plus grande mobilité devait être rencontrée.

Rien ne peut en tout cas se mettre formellement en place sans négociations officielles dans le cadre légal prévu.

### 2.e) Pour la sous-région

Les Hautes Ecoles doivent s'inscrire dans le paysage socio-économique et culturel de la province. Elles doivent se développer en étroite collaboration avec tous les acteurs de la société pour pouvoir rayonner sur un territoire donné. La réussite d'un projet de formation devra passer par des liens étroits entre les différentes composantes de la société quelle que soit la forme que prendra notre enseignement supérieur. La responsabilité de cette réussite devra être assumée tant au départ de la Haute Ecole qu'au départ des autres secteurs. Tous devront prendre en charge la tâche qui leur est dévolue naturellement.

#### 2.e.1) Pôles de recherche et développement

Les Hautes Ecoles doivent constituer de réels pôles de recherche et développement inscrits dans les projets de territoire.

Ceci implique une taille et des moyens suffisants. Aussi des partenariats avec les entreprises. Les entreprises peuvent apporter des moyens aux Hautes Ecoles mais encore faut-il les reconnaître comme des partenaires à part entière et respectés.

#### 2.e.2) Attractivité pour les entreprises et pour le secteur économique en général

Les Hautes Ecoles doivent participer à la formation continuée et à la requalification des travailleurs et des demandeurs d'emploi en s'ouvrant aux partenariats notamment avec la promotion sociale.

La présence des Hautes Ecoles constituent un élément de plus value économique incontestable pour la région de leur implantation notamment parce qu'

elles constituent un apport de hautes technologies et de savoirs pour les entreprises.

Elles ont également un impact significatif sur le développement économique de la région simplement par les demandes accrues en terme de logement, de consommation et de loisirs.

#### 2.e.3) Apport culturel

De par leur présence, les Hautes Ecoles s'inscrivent dans l'espace culturel de leur sous-région. Leur rôle, à ce sujet, devra certainement être évalué et intensifié.

#### 2.f.4) Inscription dans la Grande Région

La province de Luxembourg s'inscrit doublement dans l'espace européen. D'abord parce que située sur un euro-corridor. Ensuite parce qu'impliquée dans la Grande Région au cœur de l'Europe.

Les Hautes Ecoles en province de Luxembourg disposent là d'une opportunité qui peut leur donner une réelle pertinence et nécessité. Encore faut-il de manière volontariste saisir cette opportunité. Cela nécessite une attitude résolument pro-active.

### **3) La nécessaire concertation et les lieux de pouvoir**

La convergence de tous ces éléments, objectifs et exigences, indique clairement l'importance des enjeux pour les étudiants et la qualité de leur formation bien sûr mais aussi plus globalement pour l'avenir de toute la sous-région.

Les débats sur l'avenir des Hautes Ecoles ne peuvent pas dans ce contexte, être confisqués ou réservés aux cercles étroits des seuls pouvoirs organisateurs. C'est l'ensemble de la société civile et politique qui doit être impliquée.

**Dans tous les cas de figure il nous semble impératif :**

- de garder les pouvoirs de décision relatifs aux implantations luxembourgeoises au sein de la province
- d'associer aux décisions l'ensemble des acteurs de l'enseignement mais aussi de la société civile et politique. Ceci autant dans la phase et les réflexions relatives aux éventuelles fusions que dans le fonctionnement ultérieur. Il faudra certainement innover en la matière et créer des instances nouvelles de participation et de concertation.

## **4) Les données**

Deux Hautes Ecoles en province de Luxembourg :

### **4.a) Haute Ecole Robert Schuman :**

- organisée par la communauté française
- 2200 étudiants
- 3 implantations : Libramont, Arlon , Virton
- 4 catégories

#### **Libramont :**

- Economie :
  - comptabilité
  - informatique
  - secrétariat
- Paramédical :
  - soins infirmiers
  - kinésithérapie (master)
  - logopédie
- Technique
  - construction (orientation bois)

#### **Virton**

Pédagogique

#### **Arlon**

- Technique
  - sciences industrielles (master)
  - électromécanique
  - chimie (environnement)

#### **Des sections en difficulté :**

- master en sciences industrielles à Arlon (une trentaine d'étudiants en 1<sup>er</sup>)
- réidences AESI dans le pédagogique : très peu d'étudiants
- pédagogique à Virton (proportion importante d'étudiants GD)

Rem : Au Grand Duché, les études sont passées à 4 ans (bac3+1). Le diplôme délivré en Belgique ne sera bientôt plus reconnu au Grand Duché. HERS envisage l'organisation d'une quatrième année, par exemple via la Promotion sociale. Une négociation sera nécessaire pour assurer l'équivalence des diplômes.

### **4.b) Haute Ecole Blaise Pascal :**

- enseignement libre subventionné confessionnel
- 1300 étudiants (dont 300 sur l'implantation de Seraing)
- 4 implantations (Virton, Arlon, Bastogne, Seraing)
- 3 catégories

#### **Virton** (une trentaine d'étudiants en 1<sup>er</sup>)

Technique

- master en Sciences industrielles

#### **Bastogne** (500 étudiants dont 50% GD)

Pédagogique

#### **Arlon** (2 implantations)

Economique - assistant de direction  
- comptabilité  
Electromécanique

**Seraing** (300 étudiants)  
Electromécanique

### **Quelques difficultés**

#### Les difficultés actuelles de l'implantation de Bastogne

- 25 étudiants (toutes sections confondues) en 1<sup>er</sup> régence à Bastogne
- 500 étudiants en pédagogique à Bastogne mais la ½ de grands-ducaux

Rem : Au Grand Duché, les études sont passées à 4 ans (bac3+1). Le diplôme délivré en Belgique ne sera bientôt plus reconnu au Grand Duché. Blaise Pascal envisage l'organisation d'une année 4, passerelle entre préscolaire et primaire. Une négociation sera nécessaire pour assurer l'équivalence des diplômes.

#### Les difficultés du secteur « Economie » à Arlon

L'ULg souhaite récupérer les locaux de la rue des Déportés où Blaise Pascal n'est que locataire. Il s'agira de trouver un autre lieu d'implantation à Arlon.

Rem : voir la possibilité de regrouper sur un même site les secteurs « Economie » et « Technique ».

#### A propos de ISI Virton :

- 35 étudiants en 1<sup>er</sup> année (cela semble se stabiliser)
- l'éloignement des centres de recherche et universitaires communautaires est un problème et les relations avec les centres grands ducaux et lorrains restent peu développées
- tout un travail est en cours pour retisser des liens avec les entreprises de la région

Qu'en est-il d'un déménagement vers Marche ?

Une hypothèse, sans plus, que Blaise Pascal a voulu étudier et qui a fait l'objet d'une importante médiatisation.

## **5) L'analyse des hypothèses**

### **5.a) Pourquoi ne pas maintenir la situation actuelle, Blaise Pascal et Robert Schuman ?**

Si on dépasse la vision très réductrice qui serait de considérer que c'est plus confortable de pour pouvoir décider seul de sa vie mais surtout de sa survie, on doit examiner la situation telle qu'elle se présente actuellement :

- Les deux Hautes Ecoles bénéficient d'une visibilité et d'une lisibilité faibles
- Il règne un certain nombre d'incertitudes par rapport aux étudiants grands ducaux (reconnaissance du diplôme pédagogique)
- Les masters en Sciences Industrielles sont relativement en danger
- L'encadrement est figé et le ressourcement pédagogique est limité
- Le seuil de qualité pédagogique et matérielle dans les sections peu peuplées risque de ne plus être atteint
- L'isolement par rapport aux pôles universitaires est un élément à prendre nécessairement en compte
- Le relatif isolement dans le paysage socio-économique et culturel doit être également pris en considération.

On peut dire que, dans la situation actuelle, les objectifs et les exigences, présentés au chapitre deux et trois, sont insuffisamment ou pas du tout rencontrés.

La dynamique insufflée par les accords de Bologne impose de nouvelles contraintes d'inscription dans un espace européen. Ces contraintes accentuent plusieurs difficultés citées ci-dessus.

### **5.b) Les avantages et les risques des fusions hors zone**

La balance qui mesure les risques et les avantages de fusions hors zone est délicate. Autant que des considérations quelque peu théoriques, ce seront les pratiques de fait et de terrain qui détermineront qui des avantages et inconvénients l'emporteront.

D'un point de vue stratégique, ces fusions permettent d'avoir une place reconnue dans le paysage des Hautes Ecoles, d'être plus forts dans les négociations, de désenclaver le Luxembourg. Inversement le risque est de voir les implantations de la province un peu perdues dans les vastes ensembles résultant des fusions.

Ce type de fusion favorise et facilite des contacts et des échanges pédagogiques plus nombreux et plus variés. Il donne aussi une taille plus importante qui permet d'envisager mieux qu'aujourd'hui les 4 missions dévolues aux Hautes Ecoles. Mais le risque d'une dilution progressive de projets pédagogiques originaux n'est pas à négliger. La taille ne garantit rien, surtout si la fusion entraîne une démobilisation des acteurs de proximité.

Une fusion hors zone permet de fixer ou non l'enseignement supérieur en province de Luxembourg en fonction des garanties apportées dans les « contrats » de fusion.

Par ailleurs les lieux de décision sont déplacés en dehors du territoire provincial et il faut donc impérativement obtenir à ce niveau des dispositifs qui maintiennent en province de Luxembourg les pouvoirs relatifs aux implantations luxembourgeoises.

Toute fusion (hors zone ou intra-zonale) que ce soit entre des entités très différentes ou au contraire de configurations semblables, comporte des risques de restructuration. A titre d'exemple, en considérant qu'à Namur, il n'y a pas de formation d'ingénieurs, quel sera l'intérêt de la haute école libre fusionnée pour l'implantation à Virton ? Ou encore, à Liège, les formations d'ingénieurs sont nombreuses et prestigieuses ; quel sera l'intérêt de la Haute Ecole officielle fusionnée pour l'implantation d'Arlon ?

La fusion hors zone s'inscrit dans la démarche globale sur le territoire de la Communauté Française qui va clairement vers des fusions « philosophiques » et l'inscription dans des ensembles organisés autour des universités.

### **5.c) A propos du projet de fusion HERS/Charlemagne**

Le projet de fusion entre les hautes écoles HERS et Charlemagne a été déposé chez la ministre.

La procédure de fusion compte 4 étapes :

- Les CA se sont mis d'accord pour avancer la proposition
- Des concertations internes ont eu lieu. Une phase de négociation impliquant les organisations syndicales doit s'ouvrir.
- Une demande d'avis doit être adressée au conseil général des Hautes Ecoles
- Une décision ministérielle doit intervenir

### **Projet de fusion HECh-HERS- Suite (repris sur le site de HERS)**

Ce projet de fusion semble déjà très avancé.

### **Extrait du projet de Convention**

*« Les CA de la HERS et de la HECh s'engagent à maintenir l'offre de formations qui existe au moment de la fusion sur les différents sites pendant une durée de 5 ans à dater du 15 septembre 2009 »*

La convention proposée aux signatures des partenaires est très insuffisante en ce qui concerne les garanties apportées aux implantations en province de Luxembourg. Au-delà de la période de 5 ans, les décisions reviendront au conseil d'administration où le Luxembourg n'occupera forcément qu'une position minoritaire. Le Luxembourg, dans ces conditions, aura perdu toute autonomie ou pouvoir de décision sur l'avenir et la gestion de ses implantations.

## 5.d) A propos du projet de fusion Blaise Pascal/Henam

On en est au stade de la Concertation interne. 4 groupes de travail ont été constitués, en regroupant toutes les composantes des 2 Hautes Ecoles soit les PO, les directions, des membres du personnel et des étudiants pour remettre avis au CA en octobre 2009 . Ces groupes travaillent sur 4 thèmes ;

- la bonne gouvernance et stratégie
- la situation du personnel
- l'organisation opérationnelle
- les statuts

« Pourquoi une fusion avec l'HENAM ? » (extraits de la communication aux membres du personnel du 10/03/09)

- *amélioration du rayonnement et de l'attractivité*
- *renforcement de l'axe Namur-Luxembourg*
- *participation commune au Pôle Louvain*
- *accroissement significatif de l'institution*
- *assurer et renforcer une offre de formation de proximité et de qualité dans les provinces concernées*
- *enrichissement des échanges entre les membres du personnel*
- *mise en commun des services et expertises*
- *augmentation de l'influence de l'institution dans ses rapports avec les autres hautes écoles et les universités*
- *accroissement des possibilités d'obtention de subventions pour mener à bien les missions dévolues à un enseignement supérieur de qualité.*

*Ensemble, l'offre de formation des deux hautes écoles couvrirait pratiquement tous les domaines assurés par l'enseignement supérieur de type court en haute école et s'enrichirait de formations de type long dans les domaines social et technique.*

« Communication aux membres du personnel des deux hautes écoles » Henam et Blaise Pascal (extraits)

*« A population égale, le volume total actuel de l'encadrement de chaque institution associée sera maintenu »*

*« Toute décision relative à*

- *la localisation des implantations*
- *la programmation*
- *la répartition des moyens financiers et des ressources humaines*
- *la construction de bâtiments supplémentaires*
- *la désignation des directeurs*

*Requerra la majorité absolue des représentants de chacune des ASBL constituant la nouvelle entité. »*

<p>Cette formule donne, dans la fusion envisagée, une garantie de contrôle et de pouvoir aux représentants luxembourgeois dans le futur conseil d'administration. Il faudra veiller à couler cette disposition dans un cadre juridique sans faille.</p>
---

### **5.e) A propos d'une fusion intra-luxembourgeoise**

A ce stade, le projet d'une fusion intra-luxembourgeoise ne semble plus à l'ordre du jour. Des positionnements philosophiques inutilement provocateurs, des conflits de personnes et des intérêts particuliers expliquent sans doute en grande partie l'abandon de cette hypothèse.

Extrait du texte du président HERS 26/12/08 (repris sur le site de HERS)

Texte lourd de considérations philosophiques.

*« A très court terme nous pouvons nous attendre à une recomposition du paysage universitaire belge autour de deux pôles, un confessionnel – dont les valeurs ne sont manifestement pas universelles – et un laïc affichant clairement des valeurs auxquelles nous, enseignement supérieur de la Communauté française, adhérons »*

*« Le collègue de direction actuel de HERS appelle de tous ses vœux une série de fusions entre Hautes Ecoles du même réseau d'abord (ignorer l'effet réseau est une lourde faute historique) afin de constituer des ensembles plus importants qui réalisent entre eux les nécessaires cohérences institutionnelles (règlements, procédures,...) »*

Ce type de propos plombe inutilement le débat de considérations philosophiques qui rendent difficiles les rapprochements inter-réseaux.

En outre des éléments conjoncturels et de fonds peuvent en partie expliquer cette situation. Ils sont repris ci-dessous.

#### Des éléments conjoncturels :

- échec du comité de pilotage (2006) vers un rapprochement inter-réseau.

#### Des éléments de fond :

- la question de l'identité : de part et d'autre l'affirmation identitaire des conseils d'administration et des pouvoirs organisateurs reste forte. La restructuration au niveau communautaire va clairement vers le maintien des clivages philosophiques même si quelques exceptions infirment la chose.

- la question de l'identité : la fusion implique de se situer dans un réseau.

- la présence des mêmes formations sur un territoire restreint conduira inévitablement à des rationalisations.

(HERS paraît plus solide dans tous les secteurs sensibles tant en nombre d'étudiants, qu'en moyens matériels ou infrastructures)

- les rationalisations auront un impact lourd en matière d'emploi.

- 1+1 n'est pas égal à deux (exode d'étudiants hors province)

- cela reste une petite Haute Ecole, relativement à l'écart de l'espace communautaire.

Une fusion intra-luxembourgeoise ne constituerait probablement qu'une première étape.

#### Des pistes non-explorées

La fusion intra-luxembourgeoise ne semble plus à l'ordre du jour. Il est regrettable que toutes les pistes n'aient pas été envisagées avec détermination (mais est-ce vraiment trop tard ?)
---

En particulier, la communauté germanophone a montré, en faisant preuve d'innovation, qu'une fusion entre établissements de réseaux différents est possible à la satisfaction des deux parties concernées.

L'idée est de constituer une haute école fusionnée avec un statut d'asbl de droit public et dont le conseil d'administration laisserait place aux différentes parties,

- des représentants du pouvoir organisateur de l'enseignement communautaire
- des représentants des pouvoirs organisateurs de l'enseignement confessionnel libre subventionné
- des représentants de la société civile

Cette haute école appartiendrait au réseau officiel subventionné.

## **6) En conclusion**

Le défi pour les Hautes Ecoles de la province de Luxembourg est de garder leur spécificité, leur autonomie pédagogique et de gestion, leur inscription dans le territoire socio-économique de la province, sans être pour autant isolées et en dehors des enjeux européens. Dans les deux cas de figure où ces défis ne seraient pas rencontrés, cela signifierait à terme la disparition de l'enseignement supérieur en province de Luxembourg.

Ceci étant, le MOC Luxembourg souhaite rappeler que les opérations de synergie, de partenariat, de rapprochement, de fusion ne peuvent se concevoir qu'en dehors des contingences d'un moment particulier. Ces opérations doivent s'inscrire dans le cadre d'un projet solide et qui engage l'avenir.

C'est dans ce cadre que le MOC Luxembourg a voulu dans cette note rappeler quelques attentes adressées aux Hautes Ecoles :

- nécessité de réaliser les 4 missions qui leur sont confiées
- proposer aux étudiants une offre de formation diversifiée et inscrite dans le tissu socio-économique
- offrir des infrastructures et des dispositifs d'une vie étudiante épanouissante
- garantir au personnel des conditions de travail qui permettent un travail pédagogique de première qualité
- s'inscrire dans le paysage socio-économique et culturel de la province.
- constituer de réels pôles de recherche et développement impliqués dans les projets de territoire

La province de Luxembourg s'inscrit doublement dans l'espace européen. D'abord parce que située sur un euro-corridor. Ensuite parce que située dans la Grande Région au cœur de l'Europe. Les Hautes Ecoles en province de Luxembourg disposent là d'une opportunité qui peut leur donner une réelle pertinence et nécessité. Encore faut-il de manière volontariste saisir cette opportunité. Cela nécessite une attitude résolument pro-active.

La convergence de tous ces éléments, objectifs et exigences, indique clairement l'importance des enjeux pour les étudiants et la qualité de leur formation bien sûr mais aussi plus globalement pour l'avenir de toute la sous-région. Les débats sur l'avenir des Hautes Ecoles ne peuvent pas dans ce contexte, être confisqués ou réservés aux cercles étroits des seuls pouvoirs organisateurs. Ceci autant dans la phase et les réflexions relatives aux éventuelles fusions que dans le fonctionnement ultérieur. Dans tous les cas de figure il nous semble impératif de garder les lieux de décision relatifs aux implantations luxembourgeoises au sein de la province. C'est l'ensemble de la société civile et politique qui doit être impliquée dans des lieux de concertation à créer.

**Dans tous les cas de figure, il faudra au sein de la province de Luxembourg rechercher et favoriser les complémentarités et les collaborations.**

Aujourd'hui, le projet d'une fusion intra-luxembourgeoise ne semble plus à l'ordre du jour. Des positionnements philosophiques inutilement provocateurs, des conflits de personnes et des intérêts particuliers expliquent sans doute en grande partie l'abandon de cette hypothèse. On peut le regretter parce que s'il est vrai que des éléments de fonds peuvent en partie expliquer cette situation, on doit aussi constater que toutes les pistes et possibilités dans ce sens n'ont pas été explorées.

Les fusions avec l'Henam pour Blaise Pascal, avec Charlemagne pour Robert Schuman, se comprennent clairement dans une démarche globale sur le territoire de la communauté qui va vers des fusions « philosophiques » et l'inscription dans des ensembles organisés autour de deux ou trois grands pôles. Elles s'inscrivent dans une dynamique d'ensemble que l'on peut regretter mais qui a sa logique propre et qui a la force de conviction des faits. Ramer à contre courant ne ferait-il pas courir le risque d'un isolement des Hautes Ecoles luxembourgeoises ?

Ces fusions extra-territoriales, si ce sont effectivement les voies suivies, doivent être accompagnées des précautions les plus solides quant à l'autonomie de décision et de gestion pour les activités et implantations en province de Luxembourg. Obtenir une minorité de blocage ou des décisions à la double majorité (comme cela semble être le cas dans le projet de Blaise Pascal) est une balise minimale qu'il faut couler dans les textes les plus solides.

Tout ceci étant, l'expérience montre que trop souvent les fusions obéissent d'abord à des impératifs de prestige, de gestion ou financiers. En réalité, les opérations de restructuration, de réorganisation, de collaboration, de fusion ne peuvent jamais être que des moyens et doivent rester au service d'une fin, un réel projet porteur d'avenir pour l'enseignement supérieur en province de Luxembourg.

### **Le Comité provincial du MOC Luxembourg**